



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 SEPTEMBRE 2015**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Nadine BIARD, Laure D'HARCOURT, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Charles-Alexandre ORTONNE et Annick THOMASSET.
Céline THOMAS

Absents excusés : Sylviane AULAS a donné pouvoir à Gilles AUTHIER
Baptiste CHASSET a donné pouvoir à Charles-Alexandre ORTONNE
Emmanuel FELLOTT a donné pouvoir à Nadine BIARD

Secrétaire de séance: Gilles AUTHIER

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance. Il propose de modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

- Rajout du Point 2. Délibération pour modification des abattements communaux
- Rajout du point 3. Délibération pour établissement de l'agenda programmé d'accessibilité
- Suppression du point sur l'achat d'une pelle rétro. En effet, les membres du conseil qui connaissent bien ce sujet étant absents pour cause de vendanges, ce sujet sera débattu ultérieurement.

Les comptes rendus des Conseils Municipaux du 18 juin et du 23 juillet 2015 n'apportant pas de remarque particulière sont approuvés à l'unanimité.

1- DELIBERATION – POSTE D'AJOINT 2^{ème} CLASSE – EMPLOI D'AVENIR – C.A.E.

Afin de recruter une personne pour le poste d'adjoint 2^{ème} classe pour l'école de Rivolet, en remplacement de Charline SAVOURNIN dont le contrat n'a pas été renouvelé, des entretiens ont eu lieu au cours de l'été. Plusieurs personnes, toutes éligibles au C.A.E. soit via la Mission Locale, soit via Pôle Emploi, ont été rencontrées. Plusieurs personnes avaient le profil pour tenir ce poste. Le choix s'est porté sur Mademoiselle Natacha RIVIER dont l'expérience, la personnalité et la motivation répondaient le mieux aux attentes de la mairie.

L'équipe enseignante a un avis très favorable sur ce recrutement à l'issue de ces 2 premières journées d'école.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur le recrutement de Mademoiselle Natacha RIVIER pour le poste d'adjoint 2^{ème} classe dans le cadre d'un emploi d'avenir.

2- DELIBERATION – MODIFICATION DES ABATTEMENTS COMMUNAUX

Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et de l'investissement de la commune pour l'agrandissement de la salle des fêtes intégrant l'aménagement d'une salle pour la cantine de l'école, différentes possibilités de ressources supplémentaires ont été étudiées. Parmi celles-ci, il est possible de jouer sur les abattements qui s'appliquent sur la taxe d'habitation.

3 types d'abattement sont en vigueur à Rivolet, avec des taux qui n'ont pas été modifiés depuis de nombreuses années : l'Abattement Global Brut (AGB) : 15 %, l'Abattement pour Personnes à Charge avec une ou 2 personnes (APC 1/2) : 10 %, l'Abattement pour Personnes à Charge avec 3 personnes ou plus (APC 3/+) : 15 %.

Après analyse sur ces taux et rencontre avec le percepteur, il en ressort que :

- *Ce taux d'AGB à Rivolet de 15 % est très élevé en comparaison des communes voisines dont beaucoup ont supprimé cet abattement*
- *Une simulation de baisse de ce taux conduit, pour la commune, à des ressources financières complémentaires suivantes :*

- Taux à 10 %	2 505 €
- Taux à 5 %	5 010 €
- Taux à 0 %	7 515 €

Le maire propose une solution médiane consistant à réduire ce taux de 15 % à 7 % à partir de l'année 2016 soit une ressource supplémentaire annuelle pour la commune d'environ 4 000 € et de ne pas modifier les 2 taux d'APC. Il justifie cette demande par sa volonté de maîtrise du budget municipal en cette période de baisse des dotations de l'Etat, pour ne pas avoir recours à un emprunt trop important et donc pour ne pas laisser à ses successeurs une situation déjà connue à Rivolet où il est impossible d'engager des projets faute de moyens financiers.

Après de longs échanges et un débat riche d'arguments contradictoires et après délibération, la proposition du maire de ramener ce taux d'AGB à 7 % en 2016 est donc validée suite au vote du Conseil municipal dont le résultat est le suivant :

- *Abstentions : 6*
- *Contre : 1*
- *Pour : 8*

3- DELIBERATION – ETABLISSEMENT DE L'AGENDA PROGRAMME ACCESSIBILITE

Après une réunion avec Monsieur CALVI de la DDT, il ressort que :

- *La commune doit établir un planning avec le budget associé pour permettre l'accessibilité des personnes handicapées (PMR, malvoyants, ...) aux bâtiments communaux recevant du public, et ce avant fin septembre,*
- *Les travaux d'accessibilité aux différents bâtiments doivent être terminés dans les 6 ans qui viennent*
- *La commune doit prendre un arrêté établissant cet échéancier de travaux à réaliser au cours des 6 prochaines années*
- *Une délibération doit être prise par le Conseil municipal pour valider l'établissement de cet agenda programmé accessibilité*

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur l'établissement de l'agenda programmé accessibilité

4- DESAMIANTAGE DE LA SALLE DES FETES

Le déroulement de la consultation a été le suivant :

- *Etablissement par DEKRA du cahier des charges techniques à qui, après consultation, il avait été confié une mission d'assistance au maître d'ouvrage,*
- *Avis publié dans les journaux « Le Progrès » et « Le Patriote Beaujolais » le 23 juillet 2015,*
- *Transmission entre le 28 juillet et le 3 août du dossier de consultation à plus de 15 sociétés qui en ont fait la demande,*
- *Visite par 8 de ces sociétés les 5 et 6 août 2015,*
- *Retour des offres le 17 août : 8 propositions,*
- *Transmission le 18 août à DEKRA des offres techniques (sans le volet financier) pour analyse,*
- *Retour de l'analyse de DEKRA le 20 août : 4 offres acceptables, 2 acceptables sous réserve, 2 offres non recevables,*
- *Analyse des offres commerciales : l'offre moins disante est techniquement acceptable sous réserve, la seconde offre commerciale est techniquement acceptable mais avec un écart financier important,*
- *Echanges avec DEKRA et la société moins-disante Oxypur basée à Genay pour lever les réserves techniques. Les réponses apportées par Oxypur permettent à la fois de valider l'offre technique et de confirmer que l'offre commerciale, bien que beaucoup moins élevée que les autres offres, n'est pas anormalement basse : société qui démarre, en cours de validation de sa qualification et qui souhaite avoir des références sur un marché public.*

Le marché est donc passé à la société Oxypur pour un montant de 24 655,20 € avec des travaux qui débiteront vers fin octobre (un mois pour la validation du plan de retrait amiante par l'inspection du travail) pour être terminés avant le 15 novembre 2015, date à laquelle les travaux d'extension doivent débiter.

5- INFORMATIONS DIVERSES

5.1 – Auberge

Le gérant de l'auberge a transmis par lettre recommandée sa décision de résilier le bail de location gérance de l'auberge. Il met en avant des arguments qui surprennent le maire et l'ensemble du Conseil municipal. Il demande que le préavis soit réduit pour des raisons de santé de son père.

En se basant sur le contrat de location gérance, une réponse sera rapidement faite au gérant pour acter sa demande et préciser que les arguments mis en avant ne sont pas de nature à réduire la durée du préavis qui reste à 3 mois.

5.2 – Chiens sur l'aire de loisirs

Afin d'éviter aux nombreuses personnes et notamment aux enfants qui fréquentent l'aire de loisirs d'être embêtées par les excréments de chiens qui sont laissés en liberté sur cette zone, il est décidé :

- *D'installer un panneau de chaque côté indiquant que les chiens doivent être tenus en laisse*
- *De mettre à disposition le matériel pour que les propriétaires de chiens ramassent les excréments de leurs animaux de compagnie.*

5.3 – Motion de soutien à l'Association des Maires de France sur les dotations aux communes

Monsieur le Maire présente la motion établie par l'AMF concernant la baisse des dotations aux communes et la proposition d'une journée d'action.

Le Conseil municipal est d'accord pour la signature de cette motion par la commune et pour la journée d'action telle que proposée.

5.4 – Jeunes agriculteurs

Une lettre de soutien à l'agriculture est proposée à la signature des communes.

Le Conseil municipal est favorable à la signature de cette lettre par le maire en rajoutant le terme « viticulteurs » à côté de celui « d'agriculteurs ».

5.5 – Ecole

Il y a 78 élèves à l'école de Rivolet pour cette rentrée scolaire.

Une réunion des parents d'élèves est programmée le 5 octobre. La mairie sera représentée lors de cette réunion.

Les NAP sont en place avec une grande diversité. Les conseillères municipales qui ont œuvré pour la mise en place des NAP de l'année scolaire 2015 - 2016 sont à féliciter.

5.6 – Développement durable

Un dossier éco-mobilité a été établi au cours du mois de juillet intégrant entre autres : l'évolution des transports en commun de la commune, la demande de mise en place de transport en commun pour les manifestations attirant de nombreuses personnes : festival des Dindes Folles, trail de la fontaine des ânes

La réponse doit arriver en octobre.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Pas de question particulière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.